

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LE CARREFOUR COMMUNAUTAIRE BEAUSOLEIL INC.	Numéro de permis 1158016	Date d'inspection Le 12 juillet 2023	
Nom de l'établissement Les Mini-Michis		Numéro de téléphone (506) 627-4125	
Adresse 300 Beaverbrook Road Miramichi NB E1V 1A1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	06 juil. 2023	11 juil. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Suivi d'inspection fait par courriel, aucun ratio ne fut pris. Des photos du matériel furent envoyées, les directrices confirment que le matériel sera disposé dans l'aire de jeux extérieure le lendemain matin. Un suivi sera fait à la prochaine inspection.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 juillet 2023

Date

original signé par
Alda Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 juillet 2023

Date